

AUXONNNE. La communauté de communes va construire une Maison de l'enfance

L'enfant au cœur des projets

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la communauté de communes a souhaité placer l'enfant et la famille au cœur de ses préoccupations.

Le projet de Maison de l'enfance constitue un « projet phare » de la communauté de communes. En effet, il va permettre de faire coexister deux formes d'accueil : une structure multi-accueil et un relais d'assistantes maternelles. En élaborant ce projet, elle prend en compte les besoins évolutifs des jeunes enfants et les attentes des parents. Son objectif principal étant d'assurer à chaque enfant, de 0 à 4 ans, les meilleures conditions d'épanouissement et de protection.

Son ambition sera de faciliter la vie des familles à la recherche d'une assistante maternelle ou d'un lieu d'accueil collectif. Parallèlement à cela,



Janine Anceau et Jean-Paul Vadot : un projet ambitieux pour le territoire. Photo Cécile Robert

Le projet en chiffres

Estimation définitive de la construction, honoraires compris, en y intégrant la réalisation d'un préau photovoltaïque à titre d'option : 1 265 712,57 € TTC. Surface : 540 m² pour le multi-accueil et 158 m² pour le relais. Subventions : 159 500 € de l'état, 112 500 € de la CAF 98 720 € de la Région, 200 000 € de Feader, et peut-être une subvention du conseil général entrant dans le cadre du projet Ambition Côte-d'Or.

Il s'agira d'améliorer les pratiques professionnelles et de proposer un accueil avec un projet éducatif partagé et étendu à l'ensemble du territoire intercommunal.

Aujourd'hui, la halte-garderie d'Auxonne a une capacité d'accueil de vingt places. Les locaux sont inadaptes et ne répondent qu'en partie aux besoins des familles. La Maison de l'enfance pourra accueillir vingt-cinq enfants à temps complet ; cela représente plus de deux cents enfants au total.

Un projet innovant

Le projet initial a été approuvé en septembre 2006. Depuis, il a fait l'objet de nombreuses discussions et a été totalement remanié. En avril 2007, un terrain plus vaste a été acquis. En 2008, une décision importante est prise : inscrire le projet dans le cadre du développement durable. Grâce à

l'obtention, en mai 2009, de la subvention sollicitée au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le projet peut enfin être poursuivi. En décembre 2009, le permis de construire est déposé. Il est accordé en février 2010 et la première pierre devrait être posée pour la rentrée 2010.

« Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement durable avec, notamment, la volonté de réaliser, avec la Région Bourgogne, une construction à ossature bois avec une isolation renforcée et à très faible consommation énergétique », explique Jean-Paul Vadot, président de la communauté de communes. « De nombreux facteurs convergent vers le confort intérieur ; tout ou presque est pensé pour une bonne luminosité, l'économie d'énergie, une sécurité optimisée », poursuit Janine Anceau, vice-présidente enfance-jeunesse.